



**PROCES - VERBAL N°3**

**DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**--oOo--**

**MARDI 10 JUIN 2014**

**19 HEURES**

Le dix juin deux mille quatorze, à 19 heures, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHONE, régulièrement convoqué le 2 juin 2014, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents : M. SAUSSET, Maire - Mme BANCEL, M. BARRUYER, Mme LAURENT, M. BARBARY, Mme LONGUEVILLE, M. GAILLARD, Mme ANDRE, M. B FAURE, Adjoint - M. RIFFAULT, Mme CROZE, M. SANCHEZ, Mme FOURNIER, M. GOUDARD, Mme DE VETTOR, M. RISSOAN, Mme MALSERT, M. CETTIER, Mme MEYSENQ, M. DIZY, Mmes PARRIAUX, JACOUTON, MM. DUMAS, DAVID, Mmes BURGUNDER, SCHWANDER.

Ont voté par procuration : Mme CHANTEPY, M. MESTRE, Mmes LAREF, CROUZET.

Absents : M. BENOIT, Mme V FAURE, M. BARAILLER.

Le Conseil Municipal désigne Mme MEYSENQ, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

----

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

Suite à la demande de Mme SCHWANDER, son intervention, lors du point 7 « formation des élus », concernant la demande de locaux du groupe d'opposition, est complétée comme suit : En vertu de l'article L 2121-27 du CGCT « ... les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local commun... ».

En effet, l'attribution d'un local aux conseillers de l'opposition constitue pour eux un droit et non une simple faculté laissée à l'appréciation du Maire.

Le compte rendu de la séance du 17 avril 2014 est approuvé.

Arrivée de M. BENOIT.

----

### **RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire propose de retirer de l'ordre du jour la question suivante :

- Convention de prêt d'objets appartenant aux collections du quai Branly.  
Accord du Conseil Municipal.

----

### **1 - HALTE FLUVIALE - PRESENTATION DU PROJET DE REQUALIFICATION**

Arrivée de Mme V FAURE.

Le cabinet GRELET CONSEIL présente aux membres du Conseil Municipal l'étude d'opportunité et de faisabilité achevée en mars 2014 concernant l'aménagement de la halte fluviale et de ses abords.

M. le Maire indique que les enjeux de ce projet dépassent l'échelon communal, l'ensemble du territoire est impacté, avec des retombées économiques importantes, notamment sur le commerce local. En juillet, ce dossier fera l'objet d'une décision définitive de la Région, dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), avec un dernier passage en commission. La prochaine étape consiste, avec l'aide du CAUE, à lancer une consultation pour recruter un maître d'œuvre.

Il remercie, au nom du comité de pilotage, MM. GRELET et BOSQUILLON pour leur présentation et le travail accompli.

A la demande de Mme BURGUNDER le document présenté est transmis aux Conseillers Municipaux avec le présent compte rendu.

- ° \_ ° \_ ° \_

## **2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (BUDGET PRINCIPAL)** (Présentation M. FAURE)

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « ...Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président... ».

Mme Delphine BANCEL est élue en qualité de présidente de séance.

Mme BANCEL donne la parole à M. FAURE pour la présentation du compte administratif 2013 du budget principal qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 646 100,00	2 510 036,46	47 777,72	0,00	88 285,82
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 900 000,00	4 851 240,79	900,00	0,00	47 859,21
65	Autres charges de gestion courante	1 518 000,00	1 509 262,98	0,00	0,00	8 737,02
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>9 064 100,00</b>	<b>8 870 540,23</b>	<b>48 677,72</b>	<b>0,00</b>	<b>144 882,05</b>
66	Charges financières	670 000,00	633 585,23	9 853,35	0,00	26 561,42
67	Charges exceptionnelles	139 000,00	129 875,71	0,00	0,00	9 124,29
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 873 100,00</b>	<b>9 634 001,17</b>	<b>58 531,07</b>	<b>0,00</b>	<b>180 567,76</b>

023	Virement à la section d'investissement (2)	1 471 700,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	818 176,00	865 525,93			-47 349,93
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 289 876,00</b>	<b>865 525,93</b>			<b>-47 349,93</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 162 976,00</b>	<b>10 499 527,10</b>	<b>58 531,07</b>	<b>0,00</b>	<b>133 217,83</b>
--------------	----------------------	----------------------	------------------	-------------	-------------------

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
---	-----	------	--	--	--	--

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	60 000,00	70 250,42	0,00	0,00	-10 250,42
70	Produits des services, du domaine et ventes...	661 800,00	642 702,05	0,00	0,00	19 097,95
73	Impôts et taxes	6 811 200,00	6 929 122,28	0,00	0,00	-117 922,28
74	Dotations et participations	3 394 300,00	3 409 002,95	17 500,00	0,00	-32 202,95
75	Autres produits de gestion courante	483 500,00	460 223,57	0,00	0,00	23 276,43
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 410 800,00</b>	<b>11 511 301,27</b>	<b>17 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-118 001,27</b>
76	Produits financiers	0,00	1,43	0,00	0,00	-1,43
77	Produits exceptionnels	14 055,00	464 662,34	14 500,00	0,00	-465 107,34
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 424 855,00</b>	<b>11 975 965,04</b>	<b>32 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-583 110,04</b>

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	738 121,00	339 395,75			398 725,25
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>738 121,00</b>	<b>339 395,75</b>			<b>398 725,25</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 162 976,00</b>	<b>12 315 360,79</b>	<b>32 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-184 384,79</b>
--------------	----------------------	----------------------	------------------	-------------	--------------------

Pour information R. 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3)	0,00				
--	-----	------	--	--	--	--

(1) S. la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (2) DF 023 = RI 02; DI 040 = RI 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.  
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'un assignat de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	203 749,31	140 316,26	92 827,79	-29 394,74
204	Subventions d'équipement versées	173 000,00	153 512,36	0,00	19 487,64
21	Immobilisations corporelles	273 793,16	208 265,62	19 395,88	46 131,66
23	Immobilisations en cours	703 692,24	264 408,28	351 945,13	87 338,83
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>3 273 417,41</b>	<b>2 049 683,60</b>	<b>1 150 958,40</b>	<b>72 775,41</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 627 652,12</b>	<b>2 816 186,12</b>	<b>1 615 127,20</b>	<b>196 338,80</b>
13	Subventions d'investissement	89 600,00	89 303,44	0,00	296,56
16	Emprunts et dettes assimilées	1 505 000,00	1 495 827,50	0,00	9 172,50
26	Particip et créances rattachées à des particip	5 000,00	4 500,00	0,00	500,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 599 600,00</b>	<b>1 589 630,94</b>	<b>0,00</b>	<b>9 969,06</b>
45...1	<b>Total des opé pour compte de tiers (6)</b>	<b>9 000,00</b>	<b>8 771,93</b>	<b>0,00</b>	<b>228,07</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 236 252,12</b>	<b>4 414 588,99</b>	<b>1 615 127,20</b>	<b>206 535,93</b>
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	738 121,00	339 395,75		398 725,25
041	Opérations patrimoniales (1)	400 000,00	363 584,12		36 415,88
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 138 121,00</b>	<b>702 979,87</b>		<b>435 141,13</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 374 373,12</b>	<b>5 117 568,86</b>	<b>1 615 127,20</b>	<b>641 677,06</b>
	<b>Pour information</b>				
	<b>D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>(2) 1 565 667,87</b>			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 457 982,90	726 055,32	576 866,40	155 061,18
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	1 495 000,00	0,00	5 000,00
23	Immobilisations en cours	9 000,00	8 771,93	0,00	228,07
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 966 982,90</b>	<b>2 229 827,25</b>	<b>576 866,40</b>	<b>160 289,25</b>
10	Dot fonds divers et réserves	643 500,00	499 004,42	0,00	144 495,58
1068	Excédents de fonct capitalisés (7)	1 792 837,09	1 792 837,09	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 210,00	0,00	-1 210,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	837 845,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 274 182,09</b>	<b>2 293 051,51</b>	<b>0,00</b>	<b>143 285,58</b>
45...2	<b>Total des opé pour le compte de tiers (6)</b>	<b>9 000,00</b>	<b>8 771,93</b>	<b>0,00</b>	<b>228,07</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 250 164,99</b>	<b>4 531 650,69</b>	<b>576 866,40</b>	<b>303 802,90</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	1 471 700,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	818 176,00	865 525,93		-47 349,93
041	Opérations patrimoniales (1)	400 000,00	363 584,12		36 415,88
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 689 876,00</b>	<b>1 229 110,05</b>		<b>-10 934,05</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 940 040,99</b>	<b>5 760 760,74</b>	<b>576 866,40</b>	<b>292 868,85</b>
	<b>Pour information</b>				
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>(2) 0,00</b>			

(1) DF 023 - RI 021; DR040 - RF042; RR040 - DF042; DR041 - RI041; DF043 - RF043;

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté);

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les cales opérations d'aménagement (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes;

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur;

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée;

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9);

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

M. DAVID demande si la subvention d'un montant de 30 000 € concernant le terrain synthétique a été perçue.

M. BARRUYER précise qu'il s'agit de la subvention de la Fédération Française de Foot.

M. le Maire indique que cette subvention a été versée en début d'année.

Le compte administratif 2013 du budget principal est approuvé par 27 voix pour et 4 contre.

- ° - ° - ° -

### **3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (BUDGET EAU)** (Présentation M. FAURE)

M. FAURE présente le compte administratif 2013 du budget eau qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+PAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	498 400,00	438 764,56	0,00	0,00	59 635,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	318 550,00	283 024,95	0,00	0,00	34 635,05
65	Autres charges de gestion courante	686 650,00	685 571,08	0,00	0,00	1 078,92
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 503 600,00</b>	<b>1 407 360,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 349,41</b>
66	Charges financières	122 800,00	104 567,39	2 882,96	0,00	15 349,65
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	19 175,83	0,00	0,00	5 824,17
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 651 400,00</b>	<b>1 531 103,81</b>	<b>2 882,96</b>	<b>0,00</b>	<b>116 523,23</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	133 000,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	158 000,00	156 500,19			1 499,81
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>291 000,00</b>	<b>156 500,19</b>			<b>1 499,81</b>

<b>TOTAL</b>		<b>1 942 400,00</b>	<b>1 687 604,00</b>	<b>2 882,96</b>	<b>0,00</b>	<b>118 023,04</b>
--------------	--	---------------------	---------------------	-----------------	-------------	-------------------

<b>Pour information</b> D002 déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				
---	--	------	--	--	--	--

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	17 000,00	12 148,01	0,00	0,00	4 851,99
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	977 900,00	827 799,44	0,00	0,00	150 100,56
75	Autres produits de gestion courante	926 500,00	883 088,07	0,00	0,00	43 411,93
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 921 400,00</b>	<b>1 723 035,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198 364,48</b>
77	Produits exceptionnels	0,00	1 275,00	0,00	0,00	-1 275,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 921 400,00</b>	<b>1 724 310,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>197 089,48</b>

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	21 000,00	19 380,23			1 619,77
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>21 000,00</b>	<b>19 380,23</b>			<b>1 619,77</b>

<b>TOTAL</b>		<b>1 942 400,00</b>	<b>1 743 690,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>198 709,25</b>
--------------	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------

<b>Pour information</b> R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	(3)	0,00				
--	-----	------	--	--	--	--

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021, DI 040 = RE 042, RI 040 = DE 042, DI 041 = RI 041, DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	40 468,87	13 896,00	3 690,00	22 882,87
21	Immobilisations corporelles	16 000,00	6 082,50	2 926,75	6 990,75
23	Immobilisations en cours	163 825,31	1 350,00	55 825,31	106 650,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>327 064,45</b>	<b>244 856,59</b>	<b>78 821,09</b>	<b>7 871,77</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>547 358,63</b>	<b>266 185,09</b>	<b>141 263,15</b>	<b>144 395,39</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	116 889,80	0,00	3 110,20
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>120 000,00</b>	<b>116 889,80</b>	<b>0,00</b>	<b>3 110,20</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>667 358,63</b>	<b>383 074,89</b>	<b>141 263,15</b>	<b>147 505,59</b>
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	21 000,00	19 380,23		1 619,77
041	Opérations patrimoniales (2)	147 000,00	0,00		147 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>168 000,00</b>	<b>19 380,23</b>		<b>148 619,77</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>835 358,63</b>	<b>402 455,12</b>	<b>141 263,15</b>	<b>296 125,36</b>
Pour information D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 164 274,98			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAP N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	461 000,00	461 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>461 000,00</b>	<b>461 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 633,61	16 823,61	82 351,00	1 459,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>100 633,61</b>	<b>16 823,61</b>	<b>82 351,00</b>	<b>1 459,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>561 633,61</b>	<b>477 823,61</b>	<b>82 351,00</b>	<b>1 459,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	133 000,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	158 000,00	156 500,19		1 499,81
041	Opérations patrimoniales (2)	147 000,00	0,00		147 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>438 000,00</b>	<b>156 500,19</b>		<b>148 499,81</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>999 633,61</b>	<b>634 323,80</b>	<b>82 351,00</b>	<b>149 958,81</b>
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 0,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 - RI 021 ; DI 040 - RE 042 ; DI 041 - RI 041 ; DE 043 - RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la région affectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Le compte administratif 2013 du budget eau est approuvé à l'unanimité.

- o \_ o \_ o \_

**4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (BUDGET ASSAINISSEMENT)** (Présentation M. FAURE)

M. FAURE présente le compte administratif 2013 du budget assainissement qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	543 100,00	464 285,70	396,59	0,00	78 417,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	154 100,00	135 681,61	0,00	0,00	18 418,39
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00	2 810,58	0,00	0,00	4 689,42
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>704 700,00</b>	<b>602 777,89</b>	<b>396,59</b>	<b>0,00</b>	<b>101 525,52</b>
66	Charges financières	105 000,00	86 495,93	6 412,96	0,00	12 091,11
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	6 994,18	0,00	0,00	5,82
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>816 700,00</b>	<b>696 268,00</b>	<b>6 809,55</b>	<b>0,00</b>	<b>113 622,45</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	136 880,55				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	211 000,00	209 442,45			1 557,55
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>347 880,55</b>	<b>209 442,45</b>			<b>1 557,55</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 164 580,55</b>	<b>905 710,45</b>	<b>6 809,55</b>	<b>0,00</b>	<b>115 180,00</b>

Pour information D002 déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				
--	------	--	--	--	--

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	7 600,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	820 700,00	706 559,02	0,00	0,00	114 140,98
74	Subventions d'exploitation	100 000,00	94 129,83	0,00	0,00	5 870,17
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	2 033,97	0,00	0,00	-33,97
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>930 300,00</b>	<b>802 722,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>127 577,18</b>
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>930 300,00</b>	<b>802 722,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>127 577,18</b>
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	97 400,00	96 635,54			764,46
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>97 400,00</b>	<b>96 635,54</b>			<b>764,46</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 027 700,00</b>	<b>899 358,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 341,64</b>

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	(3) 136 880,55				
---	----------------	--	--	--	--

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
- (2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (3) Ce chapitre n'existe pas en M49
- (4) DE 023 = RI 021, DI 040 = RE 042, RI 040 = DE 042, DI 041 = RI 041, DE 043 = RE 043
- (5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
23	Immobilisations en cours	140 460,30	24 760,00	75 460,30	40 240,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>678 612,60</b>	<b>546 219,33</b>	<b>86 506,73</b>	<b>45 886,54</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>819 072,90</b>	<b>570 979,33</b>	<b>161 967,03</b>	<b>86 126,54</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	184 600,00	182 100,75	0,00	2 499,25
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>184 600,00</b>	<b>182 100,75</b>	<b>0,00</b>	<b>2 499,25</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 003 672,90</b>	<b>753 080,08</b>	<b>161 967,03</b>	<b>88 625,79</b>
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	97 400,00	96 635,54		764,46
041	Opérations patrimoniales (2)	253 000,00	28 159,70		224 840,30
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>350 400,00</b>	<b>124 795,24</b>		<b>225 604,76</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 354 072,90</b>	<b>877 875,32</b>	<b>161 967,03</b>	<b>314 230,55</b>

Pour information D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(3)	0,00			
---	-----	------	--	--	--

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	129 017,00	20 884,00	67 017,00	41 116,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	367 000,00	367 000,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>496 017,00</b>	<b>387 884,00</b>	<b>67 017,00</b>	<b>41 116,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	140 134,10	133 294,10	1 709,00	5 131,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>140 134,10</b>	<b>133 294,10</b>	<b>1 709,00</b>	<b>5 131,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>636 151,10</b>	<b>521 178,10</b>	<b>68 726,00</b>	<b>46 247,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	136 880,55			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	211 000,00	209 442,45		1 557,55
041	Opérations patrimoniales (2)	253 000,00	28 159,70		224 840,30
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>600 880,55</b>	<b>237 602,15</b>		<b>226 397,85</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 237 031,65</b>	<b>758 780,25</b>	<b>68 726,00</b>	<b>272 644,85</b>

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(3)	117 041,25			
---	-----	------------	--	--	--

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 - RI 021, DI 040 - RE 042, DI 041 - RI 041, DE 042 - RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Le compte administratif 2013 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.

- o \_ o \_ o \_

**5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (BUDGET PARKING « LES GRAVIERS »)**

(Présentation M. FAURE)

M. FAURE présente le compte administratif 2013 du budget parking « les Gravieres » qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	43 000,00	20 342,40	0,00	0,00	22 657,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 000,00	11 520,79	0,00	0,00	1 479,21
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>56 000,00</b>	<b>31 863,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 136,81</b>
66	Charges financières	30 000,00	29 256,25	0,00	0,00	743,75
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>86 000,00</b>	<b>61 119,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 880,56</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	19 000,00				
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>105 000,00</b>	<b>61 119,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 880,56</b>

Pour information D002 déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				
--	------	--	--	--	--

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	1 719,16	0,00	0,00	1 280,84
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 000,00</b>	<b>1 719,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 280,84</b>
77	Produits exceptionnels	102 000,00	102 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>105 000,00</b>	<b>103 719,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 280,84</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>105 000,00</b>	<b>103 719,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 280,84</b>
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00	16 828,49	0,00	1 171,51
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>18 000,00</b>	<b>16 828,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 171,51</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>19 000,00</b>	<b>16 828,49</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 171,51</b>
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>19 000,00</b>	<b>16 828,49</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 171,51</b>
<b>Pour information</b>					
D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1		(3) 0,00			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	125,42	0,00	-125,42
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>125,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-125,42</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>125,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-125,42</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	19 000,00			
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>19 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>19 000,00</b>	<b>125,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-125,42</b>
<b>Pour information</b>					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(3) 0,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Mme SCHWANDER revient sur le montant des recettes provenant de la vente de tickets au Parking des Graviers, montant inscrit au budget prévisionnel : 3 000 €, montant perçu au compte administratif : 1 719 €. Cela veut-il dire que le parking est moins fréquenté que prévu ?

Elle intervient également au sujet de la dépense de 1 000 € pour la musique. Elle indique que cette dépense n'est pas la plus opportune, lorsqu'il n'y a que 1 700 € de recettes, même si cela est agréable. Sachant que la ville dépense 29 256 € en loyer, les 1 700 € seraient plus utiles pour payer une partie du loyer que de la musique.

Elle fait une comparaison avec un commerce : si un commerçant espérait 3 000 € de recettes, qu'il n'avait encaissé que 1 700 €, et pris le restant sur ses deniers personnels, on ne peut pas dire que son chiffre d'affaires soit bénéfique...

Mme BANCEL indique que la totalité des crédits inscrits à ce chapitre budgétaire ne serviront pas qu'à payer la SACEM. Une somme plus importante a été budgétisée afin de faire face à d'autres dépenses.

Elle indique que la remarque est judicieuse, que la ville va étudier d'autres moyens de diffuser de la musique sans être soumis à la déclaration SACEM et précise que le parking fonctionne depuis quelques mois seulement.

Elle ajoute que la comparaison avec un commerce est intéressante, mais ce n'est pas au bout de trois mois que le commerçant peut dire combien il va gagner sur l'année...

M. FAURE précise que ce n'est pas au terme de trois mois d'activité que l'on peut mesurer le bilan financier de cet ouvrage qui n'a pas pour objet la rentabilité, mais de doter la ville d'un équipement permettant notamment de redynamiser le centre-ville.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'un service complémentaire qui s'adresse aux concitoyens et aux touristes pour accroître le commerce local. « A un moment, il y a des choix à faire... ».

Mme SCHWANDER indique : « c'est un choix politique qui est le vôtre, pas le nôtre ». Par ailleurs, elle aimerait connaître le coût de l'inauguration de la place Jean Jaurès.

M. le Maire répond que le coût de l'inauguration s'élève à 8 000 € et ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi l'opposition n'était pas présente.

Mme SCHWANDER poursuit que l'opposition était absente car elle était contre ce projet. De plus, elle aurait préféré que « l'argent de l'inauguration aille au fonds de compensation des commerçants ».

M. le Maire précise qu'il n'est pas forcément d'accord et qu'il a assisté à des inaugurations de projets initiés par l'opposition actuelle lorsqu'elle était majoritaire, et qu'il n'apprécie pas cette position.

Mme ANDRE indique que la Ville a fait travailler tous les commerçants impactés par les travaux de la place.

M. le Maire précise que sur les 8 000 €, 5 000 € vont auxdits commerçants.

Il conclut en indiquant qu'il s'agit du début de la mutation du centre-ville, d'autres mesures viendront en direction du commerce. Il prend le pari que dans 5 ans, il lui sera reproché de n'avoir pas fait 200 places de parking souterrain.

Le compte administratif 2013 du budget parking « les Graviers » est approuvé par 27 voix pour et 4 contre.

\_ ° \_ ° \_ ° \_

## **6 - AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET PRINCIPAL) (Présentation M. FAURE)**

L'affectation des résultats du budget principal est approuvé par 28 voix pour et 4 contre.

M. DAVID précise que le compte administratif est « grosso modo » le bilan qui ressemble le plus au bilan des entreprises, le document le plus proche étant le compte de gestion.

Le bilan 2012 faisait apparaître un déficit d'environ 200 000 €, l'opposition n'avait rien dit, car cette somme pouvait correspondre, dans les prévisions, à un peu de prudence...

Cette année, il y a aussi, en tenant compte des engagements en dépenses et en recettes, 171 000 € de déficit.

Deux années de suite sont en déséquilibre. Ce qui le chagrine c'est que l'exercice 2013 fait apparaître un excédent de 1 800 000 €, provenant des excédents de recettes, mais surtout de la vente d'un patrimoine communal à hauteur de 400 000 €.

En 2014, la ville va subir l'augmentation des emprunts liés à la construction du parking : budget annexe totalement alimenté par le budget général ou en très grande partie, puisque les recettes attendues seraient au mieux de 100 000 €.

Compte tenu de ces augmentations, soit en dépenses réelles directes, soit par l'intermédiaire d'AUXI+, il y a 2 000 000 € à rembourser.

La majorité a fait le choix de ne pas augmenter les impôts, ce qui est bien car elle l'a suffisamment fait au cours du mandat précédent ; les recettes sont sensiblement les mêmes ; les dépenses vont augmenter d'environ 400 000 €, la Commune n'a à sa connaissance plus de patrimoine à vendre.

Question adressée à M. le Maire : Comment allez-vous faire pour présenter fin 2014 un compte administratif en équilibre ? »

M. le Maire ne répondra pas maintenant, M. DAVID répète ce qu'il a déjà dit lors de la présentation du budget primitif.

Mme BANCEL rappelle que les impôts locaux n'ont pas augmenté depuis 2009.

M. le Maire indique que les recettes correspondent à la vente de l'ex perception et de deux maisons avenue Foch et que c'est faux, la ville dispose encore de patrimoine communal.

Comme annoncé lors du vote du budget primitif, une attention toute particulière est portée sur les dépenses de fonctionnement qui devront diminuer, il est possible d'y arriver.

Conscient de la situation financière, « le budget supplémentaire qui va être présenté est raisonnable et ne contient pas de folie ».

- ° - ° - ° -

## **7 - AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET EAU) (Présentation M. FAURE)**

L'affectation des résultats du budget eau est approuvée à l'unanimité.

- ° - ° - ° -

## **8 - AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET ASSAINISSEMENT) (Présentation M. FAURE)**

L'affectation des résultats du budget eau est approuvée à l'unanimité.

- ° - ° - ° -

## **9 - AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET PARKING « LES GRAVIERS ») (Présentation M. FAURE)**

L'affectation des résultats du budget principal est approuvée par 28 voix pour et 4 contre.

**DELIBERATION**

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

**2013**

Date de la convocation : à 19 h 00  
Séance du

Nombre de membres en exercice  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés  
Votes

Contre  
Abstention

Pour

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Frédéric SAUSSET, Maire, délibérant sur le compte administratif 2013 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		- €	1 565 667,87 €		1 565 667,87 €	- €
Opérations de l'exercice	10 558 058,17 €	12 347 360,79 €	5 117 568,86 €	5 760 760,74 €	15 675 627,03 €	18 108 121,53 €
Totaux	10 558 058,17 €	12 347 360,79 €	6 683 236,73 €	5 760 760,74 €	17 241 294,90 €	18 108 121,53 €
Résultat de clôture		1 789 302,62 €	922 475,99 €			866 826,63 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

001

Restes à réaliser

1 615 127,20 €

Le Maire

Besoin de financement  
Excédent de financement  
des restes à réaliser

1 038 260,80 €

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

1 960 736,79 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

1 789 302,62 € au compte 1068 Investissement

Frédéric SAUSSET

- € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

A voté par procuration :

Excusés :

**DELIBERATION**

Dénomination  
Budget Eau Potable  
VILLE DE TOURNON SUR RHONE

Nombre de membres en exercice  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés  
Votes

Contre  
Abstention

Pour

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

2013

Date de la convocation : à 19 h 00  
Séance du

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de , Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		- €	164 274,98 €	634 323,80 €	164 274,98 €	-
Opérations de l'exercice	1 690 486,96 €	1 743 690,75 €	402 455,12 €	634 323,80 €	2 092 942,08 €	2 378 014,55 €
Totaux	1 690 486,96 €	1 743 690,75 €	566 730,10 €	634 323,80 €	2 257 217,06 €	2 378 014,55 €
Résultat de clôture		53 203,79 €	67 593,70 €			120 797,49 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

67 593,70 €

Restes à réaliser HT

141 263,15 €

Le Maire

Besoin de financement  
Excédent de financement  
des restes à réaliser

58 912,15 €

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

8 681,55 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement

Frédéric SAUSSET

53 203,79 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

A voté par procuration :

Excusés :

**DELIBERATION**

Dénomination  
Budget Service Assainissement  
VILLE DE TOURNON SUR RHONE

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de , Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		136 880,55 €
Opérations de l'exercice	912 520,00 €	899 358,36 €
Totaux	912 520,00 €	1 036 238,91 €
Résultat de clôture		123 718,91 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser HT

Besoin de financement  
Excédent de financement  
des restes à réaliser

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
877 875,32 €	117 041,25 €
877 875,32 €	758 780,25 €
	875 821,50 €
	2 053,82 €

2 053,82 €

161 967,03 €

93 241,03 €

95 294,85 €

95 294,85 € au compte 1068 Investissement

28 424,06 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
- €	253 921,80 €
1 790 395,32 €	1 688 138,61 €
1 790 395,32 €	1 912 060,41 €
	121 665,09 €

Le Maire

Frédéric SAUSSET

3° Constate les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Ont signé au registre des délibérations

M. SAUSSET, Maire - Mme BANCEL, M. BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M. BARBARY, Mme ANDRE, M. GAILLARD, Mme LAURENT,

M. MESTRE, Adjoint - MM. B FAURE, DIABI, Mme EIDUKEVICIUS, MM. DIAZ, SANCHEZ, GOUDARD, BENOIT, LEBLAN, Mme PARRIAUX,

M. J FAURE, Mme BURGUNDER, M. BARAILLER, Mme CROUZET, M. DAVID, M. MOURGUES.

A voté par procuration : Mmes CHANTEPY, MEYSENQ, MALSERT

Excusés : Mmes JACOUTON, VICTORY

Date de la convocation : à 19 h 00  
Séance du

Nombre de membres en exercice		Contre	
Nombre de membres présents		Abstention	
Nombre de suffrages exprimés			
Votes		Pour	

**DELIBERATION**

Dénomination  
Budget Parking Les Graviers  
VILLE DE TOURNON SUR RHONE

**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

2013

Date de la convocation : à 19 h 00  
Séance du

Nombre de membres en exercice  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés  
Votes

Contre  
Abstention

Four

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de , Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		- €		- €		- €
Opérations de l'exercice	61 119,44 €	103 719,16 €	16 828,49 €	125,42 €	77 947,93 €	103 844,58 €
Totaux	61 119,44 €	103 719,16 €	16 828,49 €	125,42 €	77 947,93 €	103 844,58 €
Résultat de clôture		42 599,72 €	16 703,07 €			25 896,65 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

16 703,07 €

Restes à réaliser HT

1 000,00 €

Besoin de financement  
Excédent de financement  
des restes à réaliser

1 000,00 €

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

17 703,07 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

17 703,07 € au compte 1068 Investissement

Frédéric SAUSSET

24 896,65 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations

A voté par procuration :

Excusés :

Le Maire

89

## **10 - COMPTES DE GESTION**

Les comptes de gestion 2013 (budgets principal-eau-assainissement-parking « les Graviers »), établis par M. le Trésorier Municipal, sont approuvés à l'unanimité.

- ° - ° - ° -

## **11 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 (BUDGET PRINCIPAL) (Présentation M. FAURE)**

M. FAURE présente le budget supplémentaire principal 2014 qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N° 1 (2) II	Propositions nouvelles du maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
011	Charges à caractère général	2 550 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	2 583 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 998 000,00	0,00	0,00	0,00	4 998 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 478 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00	1 509 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>9 026 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 000,00</b>	<b>64 000,00</b>	<b>9 090 000,00</b>
66	Charges financières	670 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	700 000,00
67	Charges exceptionnelles	345 000,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 041 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 000,00</b>	<b>94 000,00</b>	<b>10 135 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	836 000,00		303 200,00	303 200,00	1 139 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 136 000,00</b>		<b>303 200,00</b>	<b>303 200,00</b>	<b>1 439 200,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 177 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>397 200,00</b>	<b>397 200,00</b>	<b>11 574 200,00</b>

+  
**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)** 0,00

=  
**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 11 574 200,00

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N° 1 (2) II	Propositions nouvelles du maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
013	Atténuation de charges	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	662 000,00	0,00	0,00	0,00	662 000,00
73	Impôts et taxes	6 751 000,00	0,00	377 200,00	377 200,00	7 128 200,00
74	Dotations et participations	3 064 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	3 084 000,00
75	Autres produits de gestion courante	470 000,00	0,00	0,00	0,00	470 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 007 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>397 200,00</b>	<b>397 200,00</b>	<b>11 404 200,00</b>
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 017 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>397 200,00</b>	<b>397 200,00</b>	<b>11 414 200,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	160 000,00		0,00	0,00	160 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>160 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 177 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>397 200,00</b>	<b>397 200,00</b>	<b>11 574 200,00</b>

+  
**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)** 0,00

=  
**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 11 574 200,00

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 279 200,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I-B  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5) DF 023 - RI 021 ; DI 040 - RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 - RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du maire	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV=I+II+III
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	92 827,79	0,00	0,00	142 827,79
204	Subventions d'équipement versées	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	300 000,00	19 395,88	150 000,00	150 000,00	469 395,88
23	Immobilisations en cours	753 000,00	351 945,13	-237 234,17	-237 234,17	867 710,96
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>1 643 000,00</b>	<b>1 150 958,40</b>	<b>547 000,00</b>	<b>547 000,00</b>	<b>3 340 958,40</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 786 000,00</b>	<b>1 615 127,20</b>	<b>459 765,83</b>	<b>459 765,83</b>	<b>4 860 893,03</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	1 530 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 505 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>1 535 000,00</b>
45...1	<b>Total des op. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 291 000,00</b>	<b>1 615 127,20</b>	<b>489 765,83</b>	<b>489 765,83</b>	<b>6 395 893,03</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	160 000,00		0,00	0,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>360 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>360 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 651 000,00</b>	<b>1 615 127,20</b>	<b>489 765,83</b>	<b>489 765,83</b>	<b>6 755 893,03</b>
--------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>922 475,99</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>7 678 369,02</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du maire	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement (hors 138)	875 000,00	576 866,40	105 000,00	105 000,00	1 556 866,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 375 000,00</b>	<b>576 866,40</b>	<b>105 000,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>3 056 866,40</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	503 000,00	0,00	253 000,00	253 000,00	756 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	1 789 302,62	1 789 302,62	1 789 302,62
024	Produits des cessions d'immobilisations	437 000,00	0,00	0,00	0,00	437 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>940 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 042 302,62</b>	<b>2 042 302,62</b>	<b>2 982 302,62</b>
45...2	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 315 000,00</b>	<b>576 866,40</b>	<b>2 147 302,62</b>	<b>2 147 302,62</b>	<b>6 039 169,02</b>

021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	836 000,00		303 200,00	303 200,00	1 139 200,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	300 000,00		0,00	0,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 336 000,00</b>		<b>303 200,00</b>	<b>303 200,00</b>	<b>1 639 200,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 651 000,00</b>	<b>576 866,40</b>	<b>2 450 502,62</b>	<b>2 450 502,62</b>	<b>7 678 369,02</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>7 678 369,02</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>1 279 200,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 - RI 021 ; DI 040 - RF 042 ; RI 040 - DF 042 ; DI 041 - RI 041 ; DF 043 - RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Le budget supplémentaire principal 2014 est approuvé par 28 voix pour et 4 abstentions.

° - ° - ° -

**12 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 (BUDGET EAU) (Présentation M. FAURE)**

M. FAURE présente le budget supplémentaire eau 2014 qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
011	Charges à caractère général	498 400,00	0,00	0,00	0,00	498 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	303 600,00	0,00	0,00	0,00	303 600,00
65	Autres charges de gestion courante	687 000,00	0,00	0,00	0,00	687 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 489 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 489 000,00</b>
66	Charges financières	123 000,00	0,00	0,00	0,00	123 000,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 637 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 637 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	103 400,00		53 203,79	53 203,79	156 603,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	160 000,00		0,00	0,00	160 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>263 400,00</b>		<b>53 203,79</b>	<b>53 203,79</b>	<b>316 603,79</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 900 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 203,79</b>	<b>53 203,79</b>	<b>1 953 603,79</b>

+ +

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 953 603,79</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
013	Atténuation de charges	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	947 900,00	0,00	0,00	0,00	947 900,00
75	Autres produits de gestion courante	926 500,00	0,00	0,00	0,00	926 500,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 879 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 879 400,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 879 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 879 400,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	21 000,00		0,00	0,00	21 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>21 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 900 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 900 400,00</b>

+ +

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>53 203,79</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 953 603,79</b>
---	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>295 603,79</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 - RI 021 - DI 040 - RE 042 - RI 040 - DE 042 - DI 041 - RI 041 - DE 043 - RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(8) Solde de l'opération: DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
20	Immobilisations incorporelles	20 200,00	3 690,00	0,00	0,00	23 890,00
21	Immobilisations corporelles	12 000,00	2 926,75	0,00	0,00	14 926,75
23	Immobilisations en cours	361 200,00	55 825,31	0,00	0,00	417 025,31
	Total des opérations d'équipement	0,00	78 821,09	61 885,34	61 885,34	140 706,43
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>393 400,00</b>	<b>141 263,15</b>	<b>61 885,34</b>	<b>61 885,34</b>	<b>596 548,49</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>553 400,00</b>	<b>141 263,15</b>	<b>61 885,34</b>	<b>61 885,34</b>	<b>756 548,49</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	21 000,00		0,00	0,00	21 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	147 000,00		0,00	0,00	147 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>168 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>168 000,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>721 400,00</b>	<b>141 263,15</b>	<b>61 885,34</b>	<b>61 885,34</b>	<b>924 548,49</b>
--------------	--	-------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------------

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>924 548,49</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	311 000,00	0,00	0,00	0,00	311 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>311 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>311 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	82 351,00	0,00	0,00	82 351,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>82 351,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 351,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>311 000,00</b>	<b>82 351,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>393 351,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	103 400,00		53 203,79	53 203,79	156 603,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	160 000,00		0,00	0,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	147 000,00		0,00	0,00	147 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>410 400,00</b>		<b>53 203,79</b>	<b>53 203,79</b>	<b>463 603,79</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>721 400,00</b>	<b>82 351,00</b>	<b>53 203,79</b>	<b>53 203,79</b>	<b>856 954,79</b>

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>67 593,70</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>924 548,49</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>295 603,79</b>
---	-------------------

(1) Cf Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021, DI 040 = RE 042, RI 040 = DE 042, DI 041 = RI 041, DE 043 = RE 043

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation innale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annex. IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Le budget supplémentaire eau 2014 est approuvé à l'unanimité.

- ° \_ ° \_ ° \_

**13 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 (BUDGET ASSAINISSEMENT)** (Présentation M. FAURE)

M. FAURE présente le budget supplémentaire assainissement 2014 qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
011	Charges à caractère général	494 100,00	0,00	0,00	0,00	494 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	137 700,00	0,00	0,00	0,00	137 700,00
65	Autres charges de gestion courante	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>639 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>639 300,00</b>
66	Charges financières	107 000,00	0,00	0,00	0,00	107 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>753 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>753 300,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	95 000,00		28 424,06	28 424,06	123 424,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	225 000,00		0,00	0,00	225 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>320 000,00</b>		<b>28 424,06</b>	<b>28 424,06</b>	<b>348 424,06</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 073 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 424,06</b>	<b>28 424,06</b>	<b>1 101 724,06</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 101 724,06</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
013	Atténuation de charges	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	871 000,00	0,00	0,00	0,00	871 000,00
74	Subventions d'exploitation	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>975 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>975 300,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>975 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>975 300,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	98 000,00		0,00	0,00	98 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>98 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>98 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 073 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 073 300,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>28 424,06</b>
+	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 101 724,06</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>250 424,06</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf Modalités de vote I-B  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif ou si reprise anticipée des résultats)  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles  
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers  
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49  
(6) DE 023 - RI 021 - DI 040 - PE 042 - RI 040 - DE 042 - DI 041 - RI 041 - DE 043 - RE 043  
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44  
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
23	Immobilisations en cours	96 000,00	75 460,30	0,00	0,00	171 460,30
	Total des opérations d'équipement	0,00	86 506,73	28 424,06	28 424,06	114 930,79
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>96 000,00</b>	<b>161 967,03</b>	<b>28 424,06</b>	<b>28 424,06</b>	<b>286 391,09</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	221 000,00	0,00	0,00	0,00	221 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>221 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>221 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>317 000,00</b>	<b>161 967,03</b>	<b>28 424,06</b>	<b>28 424,06</b>	<b>507 391,09</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	98 000,00		0,00	0,00	98 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	224 000,00		0,00	0,00	224 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>322 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>322 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>639 000,00</b>	<b>161 967,03</b>	<b>28 424,06</b>	<b>28 424,06</b>	<b>829 391,09</b>

+  
**D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)** 2 053,82

=  
**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** 831 444,91

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
13	Subventions d'investissement	0,00	67 017,00	0,00	0,00	67 017,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	95 000,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>95 000,00</b>	<b>67 017,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>162 017,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 709,00	0,00	0,00	1 709,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	95 294,85	95 294,85	95 294,85
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>1 709,00</b>	<b>95 294,85</b>	<b>95 294,85</b>	<b>97 003,85</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>95 000,00</b>	<b>68 726,00</b>	<b>95 294,85</b>	<b>95 294,85</b>	<b>259 020,85</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	95 000,00		28 424,06	28 424,06	123 424,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	225 000,00		0,00	0,00	225 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	224 000,00		0,00	0,00	224 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>544 000,00</b>		<b>28 424,06</b>	<b>28 424,06</b>	<b>572 424,06</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>639 000,00</b>	<b>68 726,00</b>	<b>123 718,91</b>	<b>123 718,91</b>	<b>831 444,91</b>

+  
**R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)** 0,00

=  
**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** 831 444,91

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la région.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>250 424,06</b>
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RI 043

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la région effectue une dotation globale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure ici (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Le budget supplémentaire assainissement 2014 est approuvé à l'unanimité.

- ° - ° - ° -

**14 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 (BUDGET PARKING « LES GRAVIERS »)**  
(Présentation M. FAURE)

M. FAURE présente le budget supplémentaire parking « les Gravières » 2014 qui s'établit comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
011	Charges à caractère général	79 000,00	0,00	9 896,65	9 896,65	88 896,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 896,65</b>	<b>24 896,65</b>	<b>139 896,65</b>
66	Charges financières	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>235 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 896,65</b>	<b>24 896,65</b>	<b>259 896,65</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	71 000,00		0,00	0,00	71 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>71 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>71 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>306 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 896,65</b>	<b>24 896,65</b>	<b>330 896,65</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>330 896,65</b>
---	-------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>
77	Produits exceptionnels	281 000,00	0,00	0,00	0,00	281 000,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>306 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>306 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>306 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>306 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	24 896,65
--	-----------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>330 896,65</b>
---	-------------------

Pour information :

<b>AUTORINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>71 000,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	------------------	--

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>71 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>71 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 000,00</b>

+

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>16 703,07</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>88 703,07</b>
---	------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
106	Réserves (7)	0,00	0,00	17 703,07	17 703,07	17 703,07
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 703,07</b>	<b>17 703,07</b>	<b>17 703,07</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 703,07</b>	<b>17 703,07</b>	<b>17 703,07</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	71 000,00		0,00	0,00	71 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>71 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>71 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>71 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 703,07</b>	<b>17 703,07</b>	<b>88 703,07</b>

+

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>88 703,07</b>
---	------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>71 000,00</b>
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Le budget supplémentaire parking « les Graviers » 2014 est approuvé par 28 voix pour et 4 contre.

.\_ \_ . \_ . \_ .

Départ de M. FAURE qui donne procuration à Mme ANDRE.

**15 - CINEMA-THEATRE - TARIFS SAISON SPECTACLES 2014/2015** (Présentation M. BARBARY)

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les tarifs suivants pour la saison spectacles 2014 - 2015

<b>Tarifs - Connaissance du Monde (jusqu'au 30 avril 2015)</b>			
		<b>Tarifs 2013/2014</b>	<b>Tarifs 2014/2015</b>
Plein tarif		7,00 €	7,00 €
Tarif réduit		6,00 €	6,00 €
<b>Tarifs - Saison Spectacles</b>			
	<i>Tarif n°</i>	<b>Saison 2013 - 2014</b>	<b>Saison 2014 - 2015</b>
Spectacle du 22 janvier 2015 plein tarif	1	25,00 €	28,00 €
Spectacle du 22 janvier 2015 tarif réduit	2		20,00 €
Spectacles des 27/09/14; 26/10/14; 28/03/15 plein tarif	3		15,00 €
Spectacles des 27/09/14; 26/10/14; 28/03/15 tarif réduit (- de 14 ans)	4		10,00 €
Plein Tarif	5	20,00 €	21,00 €
Tarif réduit (- de 25 ans - demandeurs d'emploi- bénéficiaires du RSA)	6	12,00 €	12,00 €
Tarif réduit spécial (groupes à partir de 10, comités d'entreprises, et membres des amicales du personnel des villes de Tournon sur Rhône et de Tain l'Hermitage)	7	17,00 €	18,00 €
Scolaires - Maternelles et Primaires	8	3,00 €	3,00 €
Scolaires - Collèges et Lycées	9	8,00 €	8,00 €
Accompagnateurs de groupes, professionnels, presse / médias, Cultures du Cœur	10	gratuit	gratuit
Abonnement pour 4, 5 ou 6 spectacles - la place	A1	18,00 €	19,00 €
Abonnement 7 ou 8 spectacles - la place	A2	16,00 €	17,00 €
Abonnement 9, 10 ou 11 spectacles - la place	A3	13,00 €	14,00 €

Plein tarif spectacle "Le Lac des Cygnes" le 26 janvier 2015	11	30,00 €	30,00 €
Tarif réduit spectacle "Le lac des Cygnes " (- de 25 ans - demandeurs d'emploi - bénéficiaires du RSA)	12	25,00 €	25,00 €
Plein tarif spectacle "Avalon Celtic Dances" le 13 décembre 2014	12		25,00 €
Tarif réduit spectacle "Avalmon Celtic Dances " (- de 25 ans - demandeurs d'emploi - bénéficiaires du RSA)	14		20,00 €

- ° - ° - ° -

## 16 - TARIFS CHATEAU-MUSEE (Présentation M. BARBARY)

Afin d'améliorer les prestations proposées par le château musée et de diversifier les produits proposés dans sa boutique, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des nouveaux produits dans le cadre de la régie du Château-musée comme suit :

- . Visite atelier (jeune public individuel) : forfait de 15,00 €
- . Tarif prestation location courte durée terrasse nord : 500,00 €
- . Visite atelier pour les scolaires hors Tournon : 45,00 €
- . Livret jeux : 0,50 €
- . Livre coloriage Afrique : 4,00 €
- . 30 jeux autour du monde : 4,50 €
- . Etudes drômoises hors-série Rhône : 10,00 €
- . Tiré à part « beaux-arts magazine » exposition Branly : 9,00 €
- . La Grotte Chauvet Pont d'Arc édition patrimoine du Dauphine Libéré : 7,90 €
- . Entrée adulte sur présentation du coupon du magazine « Relief » : 3,00 €
- . Entrée adulte sur présentation titre de transport du sept « lignes 3 et 5 » durant la durée de l'exposition : 2,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de ces nouveaux tarifs de la régie du château musée tel qu'indiqué ci-dessus,

- **FIXE** ces tarifs à :

- . Visite atelier (jeune public individuel) : forfait de 15,00 €
- . Tarif prestation location courte durée terrasse nord : 500,00 €
- . Visite atelier pour les scolaires hors Tournon : 45,00 €
- . Livret jeux : 0,50 €
- . Livre coloriage Afrique : 4,00 €
- . 30 jeux autour du monde : 4,50 €
- . Etudes drômoises hors-série Rhône : 10,00 €
- . Tiré à part « beaux-arts magazine » exposition Branly : 9,00 €
- . La Grotte Chauvet Pont d'Arc édition patrimoine du Dauphine Libéré : 7,90 €
- . Entrée adulte sur présentation du coupon du magazine « Relief » : 3,00 €
- . Entrée adulte sur présentation titre de transport du sept « lignes 3 et 5 » durant la durée de l'exposition : 2,00 €

Mme SCHWANDER indique qu'il aurait été souhaitable que les nouveaux élus disposent des tarifs précédents.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de référentiel, ce sont des créations de tarifs pour la vente de nouveaux produits dans le cadre de l'exposition Image'N Magie.

Mme SCHWANDER souhaiterait revoir la rédaction de la délibération : ce n'est pas des nouveaux tarifs mais de nouveaux produits.

M. BARBARY répond qu'il s'agit de nouveaux tarifs pour des nouveaux objets ou produits et précise que les tarifs, qui restent raisonnables, sont fixés en fonction du coût de revient, du nombre de produits vendus par référence aux années précédentes, il s'agit d'une opération blanche pour la Ville.

En réponse à Mme BURGUNGER, M. BARBARY précise que le prix d'entrée pour l'exposition est celui du prix d'entrée du château : soit 4,00 € (auquel il convient d'ajouter 2 € pour une visite guidée).

M. le Maire apporte les précisions suivantes :

L'exposition démarre le 17 juin, l'inauguration a lieu le 16 juin.

Le coût pour la collectivité s'élève à 109 500 €.

La ville va recevoir les subventions d'Ardèche Verte (12 300 €), de la DRAC (15 000 €), du Conseil Général (5 000 €), de la Communauté Communes Hermitage Tournonais (10 000 €) et du mécénat (35 000 €). Le différentiel sera donc à la charge de la commune et l'équilibre sera assuré par les recettes provenant des entrées encaissées au château-musée.

Il remercie la presse d'avoir pris part à cette communication.

Il remercie également les mécènes pour leurs participations, ainsi que la communauté de communes et l'ensemble des financeurs.

Cette exposition a permis au château d'atteindre une envergure nationale et permettra dès l'année prochaine de pouvoir partir vers d'autres horizons avec tout le confort pour accueillir une nouvelle exposition prestigieuse.

- ° - ° - ° -

## **17 - AVANCE SUR SUBVENTION 2015 POUR LE BOXING CLUB TAIN TOURNON**

(Présentation M. BARRUYER)

M. le Maire indique que le Boxing Club Tain Tournon (boxe) a sollicité la Ville pour obtenir une aide financière de 1 500,00 € afin d'acheter le matériel de boxe nécessaire à son activité en remplacement de celui détruit lors de l'incendie de la salle de boxe de mars dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention de 1 500,00 € pour l'achat de matériel de boxe au titre d'avance sur la subvention 2015 qui sera attribuée à cette structure.

Cette dernière devra fournir à la Ville les factures correspondant à l'achat de ce matériel.

M. BARRUYER rappelle l'incendie qui a démarré dans le local de stockage dans lequel se trouvait le matériel du club de boxe. Les dégâts s'élèvent à 40 000 €, dont 30 000 € de travaux.

- ° - ° - ° -

## **18 - RESTAURATION DE DEUX HUILES SUR BOIS DU CHATEAU - DEMANDE DE SUBVENTIONS** (Présentation M. BARBARY)

M. le Maire indique que le Château-Musée de TOURNON-SUR-RHONE possède dans ses collections deux tableaux de Charles Ludin représentant des paysages du Rhône et datés de 1934. Il est nécessaire aujourd'hui de procéder à la restauration de ces deux œuvres en vue de leur présentation dans les collections.

Le coût total de cette opération s'élève à **3 550,00 € HT**.

Le plan de financement est établi comme suit :

DENOMINATIONS	DEPENSES	RECETTES	
		Montants	
<i>Jonction du Rhône avec le lac Léman au Bouveret Paysage ou Source du Rhône</i>	2 750 € HT	Subvention DRAC Rhône-Alpes (Etat) (20%)	710 €
		Subvention Région Rhône-Alpes (20%)	710 €
	800 € HT	Commune de Tournon-sur-Rhône (60%)	2 130 €
<b>Total</b>	<b>3 550 € HT</b>	<b>3 550 € HT</b>	

M. le Maire propose de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Région Rhône-Alpes une subvention au taux maximum au titre du FRAR (Fonds Régional d'Aide pour les Restaurations) pour ces deux restaurations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce projet de restauration de deux tableaux à l'huile sur toile,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au prochain budget,
- **SOLLICITE** des aides financières auprès de Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Région Rhône-Alpes au titre du FRAR.

En réponse à M. SANCHEZ, M. le Maire indique que ces tableaux ne seront pas restaurés à TOURNON-SUR-RHONE étant donné que les restaurateurs locaux ne sont pas agréés par la DRAC. Ces derniers travaillent cependant à la Chapelle du Lycée.

M. BARBARY ajoute que les restaurateurs locaux peuvent être sollicités pour ce qui n'est pas classé.

- o \_ o \_ o \_

## **19 - EXPOSITION IMAGE' N MAGIE - CONVENTION DE MECENAT** (Présentation M. BARBARY)

La Ville de TOURNON-SUR-RHONE va accueillir du 17 juin au 6 octobre 2014 une exposition intitulée « *Image' N Magie* », exposition conçue et produite par le musée du quai Branly dans le cadre du grand Projet la Caverne du Pont d'Arc.

Cette exposition d'œuvres inédites, de grande envergure aura des répercussions sur l'ensemble du territoire régional

La Ville a décidé de donner la possibilité aux entreprises de s'associer à cet évènement en devenant mécène de l'exposition dans le cadre de la loi n°2003-79 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

Afin de pouvoir accepter les dons des entreprises mécènes dans le cadre de l'exposition « Image' N Magie »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le modèle de convention joint en annexe que pourrait signer M. le Maire au titre de l'article L 2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque convention conclue dans ce cadre sera soumise à la validation du Conseil Municipal conformément aux dispositions sus évoquées.

Pour faire suite à la demande de M. DAVID, M. le Maire indique qu'un flyer de l'exposition du musée du Quai Branly mentionnant notamment les donateurs a été déposé dans les casiers des élus. Il ajoute que la liste des mécènes sera exposée et communiquée lors du vernissage lundi 16 juin à 18h00.

- ° - ° - ° -

## **20 - CONVENTION DE PRET D'OBJETS APPARTENANT AUX COLLECTIONS DU QUAI BRANLY**

Question retirée de l'ordre du jour.

- ° - ° - ° -

## **21 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUGMENTATION DU NOMBRE DE MEMBRES**

Par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé à quatorze, outre le Maire Président de droit, le nombre des membres du Centre Communal d'Action Sociale (sept élus par le Conseil Municipal et sept nommés par arrêté du Maire) et élu les sept délégués du Conseil Municipal.

M. le Maire propose de porter le nombre des membres du C.C.A.S. à seize (huit élus par le Conseil Municipal et huit nommés par arrêté du Maire), outre le Maire Président de droit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions :

- **PORTE** à seize le nombre des membres du C.C.A.S., outre le Maire Président de droit.

- ° - ° - ° -

## **22 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DESIGNATION DU DELEGUE SUPPLEMENTAIRE**

Par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé à quatorze, outre le Maire Président de droit, le nombre des membres du Centre Communal d'Action Sociale (sept élus par le Conseil Municipal et sept nommés par arrêté du Maire) et élu les sept délégués du Conseil Municipal.

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a porté le nombre des membres du C.C.A.S. à seize outre le Maire Président de droit (huit élus par le Conseil Municipal et huit nommés par arrêté du Maire).

M. le Maire propose d'élire le délégué supplémentaire. Il présente la candidature de Mme MALSERT Joëlle.

Le groupe d'opposition propose : Mme CROUZET Mauricette.

Ont obtenu	Mme MALSERT Joëlle	27 voix
	Mme CROUZET Mauricette	4 voix

**Est élue : Mme MALSERT Joëlle**

- ° - ° - ° -

### **23 - COMMISSION COMMUNALE DE IMPOTS DIRECTS**

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dont la liste est annexée à la présente délibération, en qualité de membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

#### **Commissaires titulaires - Tournon**

- M. Frédéric SAUSSET
- Mme Delphine BANCEL
- M. Bruno FAURE
- M. Michel RIFFAULT
- M. Alphonse SANCHEZ
- M. Jean-Louis ROCHE
- M. Jean-Claude EUDE
- M. Jean-Louis GRIPPAT
- M. Jean-Claude BERTRAND
- M. Michel ISSARTIAL
- Mme Catherine LAURENT
- Mme Annie FOURNIER
- Mme Mauricette CROUZET
- Mme Liliane BURGUNDER

### **Commissaires titulaires – domiciliés hors de la commune**

- Mme Marie-Paule LOUVAT-FRAISSE (St Jean de Muzols)
- M. Henri PICOT (St Jean de Muzols)

### **Commissaires suppléants – Tournon**

- M. Jean-Louis GAILLARD
- M. Jean-Marie BENOIT
- Mme Ghislaine PARRIAUX
- Mme Joëlle MALSERT
- M. Philippe SALETTE
- M. Antoine FUCHS
- M. Pierre BERTON
- M. Thomas QUEROL
- M. Nicolas DECOUX
- M. François CHEYNET
- M. Laurent BARRUYER
- M. Patrick GOUDARD
- M. Gilbert BARAILLER
- M. Rodolphe MANEVAL

### **Commissaires suppléants – domiciliés hors de la commune**

- Mme Nadine REYMOND (Mercuriol)
- M. Eric CHEMINAT (Mauves)

\_ . ° \_ . ° \_ . ° \_

## **24 - COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS**

Par délibération du 5 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de créer une commission consultative compétente pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière, comprenant 10 membres, dont :

- . cinq désignés au sein du Conseil Municipal (4 sièges pour la majorité - 1 siège pour l'opposition),
- . un représentant des services d'incendie et de secours,
- . un représentant du corps médical,
- . un représentant de la fédération de l'Ardèche pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- . un industriel,
- . un représentant de la SAUR.

Par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de porter à 13 le nombre de membres de cette commission : ajout de deux membres désignés au sein du Conseil Municipal (1 pour la majorité - 1 pour l'opposition) et d'un représentant de l'association des usagers de l'eau.

M. le Maire propose les candidatures de : M. SAUSSET Frédéric - Mme BANCEL Delphine - M. GAILLARD Jean-Louis - M. FAURE Bruno - M. GOUDARD Patrick.

Le groupe d'opposition propose : M. DAVID Jean-Marie - Mme SCHWANDER Elodie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ELIT M. SAUSSET Frédéric - Mme BANCEL Delphine - M. GAILLARD Jean-Louis - M. FAURE Bruno - M. GOUDARD Patrick - M. DAVID Jean-Marie - Mme SCHWANDER Elodie, en qualité de membres de la commission consultative des services publics,

- **CHARGE** M. le Maire de procéder, par arrêté, à la nomination des autres représentants, membres de cette commission.

- ° - ° - ° -

## **25 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DES ORGANISMES SUIVANTS :**

### **ENTR'AIDE ET ABRI**

Le Conseil Municipal doit désigner un représentant auprès de l'association Entr'Aide et Abri.

M. le Maire propose la candidature de Mme CHANTEPY Laurence.

**Est élue par 32 voix : Mme CHANTEPY Laurence.**

### **CABARET DE SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal doit désigner deux représentants auprès de l'Association Cabaret de Septembre.

M. le Maire propose les candidatures de : M. BARBARY Paul - M. FAURE Bruno.

**Sont élus par 32 voix : M. BARBARY Paul  
M. FAURE Bruno**

### **COMITE DE PILOTAGE DU CINEMA-THEATRE**

Par délibération du 25 novembre 2010, le Conseil Municipal a accepté la reprise en gestion directe de l'équipement cinéma-théâtre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, précédemment exploité par l'association Rhône Communications.

Par délibération du 15 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de créer un comité de pilotage en charge d'assister la Ville sur la programmation culturelle de la saison théâtrale avec des perspectives d'extension à d'autres acteurs du domaine culturel, composé de 8 membres :

- . le Maire, ou son représentant, qui présidera le comité,
- . 4 élus du Conseil Municipal (3 de la majorité, 1 de l'opposition),
- . 2 membres de l'association Rhône Communications,
- . le responsable de l'équipement ciné-théâtre.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'élire ses représentants au sein du comité de pilotage du cinéma-théâtre.

Il présente les candidatures de : M. BARBARY Paul - Mme CHANTEPY Laurence - Mme DE VETTOR Sandrine.

Le groupe d'opposition propose : M. DAVID Jean-Marie.

**Sont élus par 32 voix : M. BARBARY Paul  
Mme CHANTEPY Laurence  
Mme DE VETTOR Sandrine  
M. DAVID Jean-Marie**

### **COMITE DE PILOTAGE D'ITDT**

M. le Maire souhaite rappeler aux membres du Conseil Municipal les démarches engagées par la Commune dans la perspective de l'évolution de l'entrée Nord de la Ville et notamment quant au devenir du site ITDT.

Par délibération du 25 novembre 2010, le Conseil Municipal a adopté les orientations d'aménagement du secteur de LABEAUME incluant la friche industrielle d'ITDT :

- Créer un nouveau quartier aujourd'hui en état de friche industrielle
  - Repenser la reconversion du site ITDT avec de nouvelles fonctions plus valorisantes, dans une approche de mixité urbaine : services, activités économiques, équipements, aménagement d'espaces publics en lien avec la qualité du site d'une part, et les activités touristiques de mise en scène de la façade rhodanienne
  - Relier le quartier au centre-ville
  - Retrouver de l'animation sur l'entrée nord de la ville
  
- Qualifier et valoriser l'entrée nord de la ville en abrogeant le caractère monocorde et routier de l'avenue de Lyon pour lui restituer une image plus urbaine
  - Repenser l'aménagement des bas-côtés de l'avenue de Lyon en tenant compte des différents usages de l'espace public et des fronts bâtis avenue de Lyon, en travaillant sur le mobilier urbain (éclairage public...), la présence du végétal, la publicité et la signalétique
  - Reconsidérer l'espace public dévolu au tout stationnement des automobiles et des transports en commun au niveau du rond-point de l'Octroi pour apporter une nouvelle lecture en provenance du centre-ville.
  
- Valoriser la façade rhodanienne en sublimant la présence des éléments naturels
  - Restructurer le site de la confluence Rhône-Doux, dans une approche environnementale
  - S'appuyer sur la présence d'une végétation foisonnante pour créer un poumon vert de quartier : parc "la nature dans la ville"
  - Favoriser les liaisons douces en s'appuyant sur le projet de Viarhônga du lac Léman à la mer.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un secteur de plus de 6 hectares situé de part et d'autre de l'avenue de Lyon, et principalement à l'emplacement de l'ancienne usine ITDT.

Le programme du schéma d'aménagement proposé comprend un espace naturel conservé avec cheminement piétonnier, des aires de stationnement, des logements, des commerces et activités, des équipements publics.

Ensuite par délibération du 15 décembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Tournonais (désormais CCHT) et l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) afin que ce dernier intervienne pour assurer la maîtrise foncière et le traitement des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération. Cette convention tripartite a été signée le 22 mars 2011.

A la même date, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé dans le périmètre sus-indiqué, au profit de l'EPORA, selon les dispositions prévues à l'article L. 213-63 du code de l'urbanisme, alinéa 1<sup>er</sup>.

Dans le perspective de réhabiliter la friche industrielle d'ITDT, l'EPORA en sa qualité de propriétaire, a établi un premier diagnostic du site puis a associé le bureau d'études ADEQUATION afin de réaliser une étude de marché. L'objectif de cette approche immobilière et programmatique était d'évaluer les équilibres financiers selon le type et le nombre de logements, de commerces, de locaux d'activité et d'équipements.

Pour permettre d'avancer sur le travail d'analyse et de programmation pour fixer les grandes orientations du projet, la Ville et la CCHT ont décidé de s'appuyer sur le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche (CAUE 07). Le CAUE accompagnera la collectivité dans son projet au travers de la définition des objectifs programmatiques et des principes d'aménagement permettant ainsi de formaliser des perspectives d'évolution du site puis d'établir un programme pour la consultation d'un cabinet spécialisé en charge d'élaborer une étude d'aménagement urbain en adéquation avec les souhaits du comité de pilotage.

Pour permettre à ce projet d'envergure de se concrétiser, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de nommer les membres du groupe de pilotage créé par délibération du 17 novembre 2011.

Cette instance travaillera en concertation avec 5 représentants désignés par la Communauté de Communes de l'Hermitage et du Tournonais.

M. le Maire propose les candidatures de Mme BANCEL Delphine - M. BARBARY Paul - Mme LONGUEVILLE Eliane - M. GAILLARD Jean-Louis.

Le groupe d'opposition propose : Mme CROUZET Mauricette.

**Sont élus par 32 voix** Mme BANCEL Delphine  
M. BARBARY Paul  
Mme LONGUEVILLE Eliane  
M. GAILLARD Jean-Louis  
Mme CROUZET Mauricette

### **COMITE DE PILOTAGE DE LA HALTE FLUVIALE**

La Ville de TOURNON-SUR-RHONE souhaite réaménager sa halte fluviale située en centre-ville mais devenue vétuste. La collectivité veut proposer un équipement moderne et structurant aux touristes, plaisanciers, croisiéristes et habitants pour :

- développer une offre touristique associée de qualité, dont le fleuve constituerait le vecteur de base,
- améliorer le cadre de vie,
- prolonger la durée de séjour des touristes et devenir une destination touristique à part entière.

La volonté de la municipalité est de créer une véritable porte d'entrée pour le territoire à fort potentiel touristique et économique, qui permettrait de :

- valoriser le patrimoine culturel et paysager du bassin de vie et de l'arrière-pays (Ardèche Verte et Drôme des Collines),
- promouvoir les abords du Rhône, le Train de l'Ardèche, la vallée du Doux et la Cité du chocolat,
- offrir une étape de qualité aux utilisateurs de la Viarhona,
- développer l'économie locale du bassin de vie Tain/Tournon.

Le futur aménagement de la halte fluviale doit donc être pensé comme une porte d'entrée rassemblant tous ces projets structurants.

M. le Maire propose les candidatures de Mme BANCEL Delphine - M. BARBARY Paul - M. FAURE Bruno - M. RIFFAULT Michel - M. CETTIER Jean-Louis - M. DIZY Michel.

Le groupe d'opposition propose : Mme BURGUNDER Liliane.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution du groupe de pilotage portant sur le réaménagement de la halte fluviale,

- **ELIT** pour siéger au sein de cette instance : Mme BANCEL Delphine - M. BARBARY Paul, M. FAURE Bruno - M. RIFFAULT Michel - M. CETTIER Jean-Louis - M. DIZY Michel - Mme BURGUNDER Liliane.

- ° - ° - ° -

**26 - AVENANT N° 5 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIF A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMITAGE ET DU TOURNONNAIS** (Présentation Mme ANDRE)

Dans le cadre du transfert de la compétence jeunesse à la Communauté de communes, il a été établi une convention entre la Ville de TOURNON-SUR-RHONE et l'EPCI le 18 décembre 2012 afin de préciser les conditions du partenariat pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur les temps extrascolaires. La Commune assure l'organisation et le fonctionnement de l'ALSH pour ce qui concerne la gestion pédagogique, financière et administrative des activités.

Conformément à l'article 6 de ladite convention qui indique que les ajustements ou modifications qui pourraient être envisagés donnent lieu à un avenant à la convention, il convient donc de compléter l'article 4/2° :

- Définition des modalités pratiques de versement des aides financières allouées aux familles par la Communauté de communes telles qu'indiquées par l'avenant n° 4 annexé :

- Adaptation des tarifs aux possibilités contributives des familles :

- Pour ce qui concerne l'accueil de loisirs : *Petites vacances, été et mercredis*

Le prix d'une journée sera calculé au regard du quotient familial de chaque famille selon la grille présentée ci-dessous. Cette grille de quotient sera applicable dès les vacances d'été 2014.

	QUOTIENT FAMILIAL							
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
	De 0 à 350	De 351 à 475	De 476 à 580	De 581 à 720	De 721 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	1500 et +
Participation familles	51%	51%	51%	51%	52%	60%	72%	95%
Participation par jour de la Communauté de communes Hermitage Tournonnais	49%	49%	49%	49%	48%	40%	28%	5%

L'aide apportée par la Communauté de communes sera calculée en fonction du prix de vente de l'accueil de loisirs et reversée à celui-ci trimestriellement sur présentation des justificatifs listés à l'article 5.

**Toutefois, l'aide ne pourra en aucun cas dépasser le prix de vente plafonné à 17 € par jour et par enfant. La Ville de Tournon s/Rhône peut néanmoins décider de dépasser ce prix plafond, dans ce cas elle assumera seule la charge financière non retenue dans le calcul de l'aide. Le prix de vente ne peut être inférieur à 14 € par jour et par enfant.**

Les autres articles de la convention du 18 décembre 2012 demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 5 la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de l'Hermitage et du Tournonais en date du 18 décembre 2012,
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer ainsi que tous documents y afférents.

- ° - ° - ° -

## **27 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TOURNON-SUR-RHONE ET L'ASSOCIATION RHONE COMMUNICATIONS** (Présentation M. BARBARY)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Ville de TOURNON-SUR-RHONE a repris en gestion directe l'équipement cinéma-théâtre. Pour la soutenir dans cette mission, une convention de partenariat avait été signée avec l'association Rhône Communications.

Il convient de renouveler cette convention de partenariat entre la Ville et l'association Rhône Communications afin de définir les modalités pratiques de la collaboration culturelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe du renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et l'association Rhône Communications,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante.

- ° - ° - ° -

## **28 - CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT CAUE ARDECHE - REQUALIFICATION DE LA HALTE FLUVIALE ET DE SES ABORDS**

La Ville de TOURNON-SUR-RHONE souhaite réaménager en centre-ville sa halte fluviale devenue vétuste afin de proposer un équipement moderne et structurant aux touristes, plaisanciers, croisiéristes et habitants, de développer une offre touristique associée de qualité, dont le fleuve constituerait le vecteur de base afin d'une part, d'améliorer le cadre de vie, et d'autre part de prolonger la durée de séjour des touristes et devenir une destination touristique à part entière, un outil de promotion du tourisme local.

La volonté de la municipalité est de créer une véritable porte d'entrée pour le territoire à fort potentiel touristique et économique, qui permettrait de :

- Valoriser le patrimoine culturel et paysager du bassin de vie et de l'arrière-pays (Ardèche Verte et Drôme des Collines),
- Promouvoir les abords du Rhône, le Train de l'Ardèche, la vallée du Doux et la Cité du chocolat,
- Offrir une étape de qualité aux utilisateurs de la Viarhônga,
- Développer l'économie locale du bassin de vie Tain/Tournon.

Le futur aménagement de la halte fluviale doit donc être pensé comme une porte d'entrée rassemblant tous ces projets structurants.

A ce jour, l'étude d'opportunité et de faisabilité relative à la requalification de la halte fluviale, complétée par des études techniques complémentaires (analyse sédimentaire, étude d'agitation...) est terminée.

Désormais, il convient d'avancer en engageant une réflexion plus globale intégrant une restructuration et une mise en valeur de l'esplanade et du mail situés en arrière de la halte sur ce secteur à très forts enjeux, à l'interface de la ville et de son fleuve.

Pour mener à bien cette réflexion préalable au réaménagement de l'esplanade, du quai et du mail planté, la commune souhaite s'appuyer sur le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche (CAUE 07).

Pour ce faire, une convention de mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage avec le CAUE doit être conclue précisant les obligations de chacun des deux partenaires.

Le coût de cet accompagnement est de 5 500 € TTC (cinq mille cinq cents euros) pour une durée de 12 mois.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe, avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche (CAUE 07),
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions :

- **APPROUVE** la convention de mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage, jointe en annexe, avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche (CAUE 07),
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

En réponse à M. le Maire, M. DAVID indique que le groupe d'opposition s'abstient car il n'était pas favorable à ce projet et rappelle à M. le Maire ses reproches pour les études initiées par l'opposition lorsqu'elle était majoritaire.

M. le Maire répond que ce n'est pas une étude mais une mission d'accompagnement et rappelle l'étude commandée par l'opposition pour le quai Farconnet (vélodrome routier notamment) d'un montant de 150 000 €...

- ° - ° - ° -

## **29 - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SDE 07**

Dans le cadre des travaux de la tranche complémentaire pour la rue du Doux, une convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage doit être signée avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07).

Cette convention prend effet à la signature et se termine à la date d'achèvement des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 46 070,01 € TTC. La contribution versée par la collectivité au SDE 07 est de 31 202,72 € TTC. La participation du SDE est de 11 410,89 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention avec le SDE 07.

### **30 - TRACE GR 42 - INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE**

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée,

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur des randonnées, le Conseil Général de l'Ardèche a réalisé ce plan,

Considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 1 abstention :

- **ACCEPTE** l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du chemin suivant :

Chemin rural de la Grange de Vaure au Rey situé sur la Commune de TOURNON-SUR-RHONE, reporté sur la carte ci-annexée,

- **S'ENGAGE** à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

- **S'ENGAGE** également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

- **S'ENGAGE** à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,

En cas de passage inévitable sur une propriété privée, il sera passé une convention entre la Mairie ou l'établissement public intercommunal et le propriétaire,

En ce qui concerne l'usage des véhicules motorisés (4/4, quads, motos tout terrain...) autre que ceux utilisés pour le besoin des exploitations forestières ou agricoles, le Conseil Municipal interdit le passage sur le chemin concerné.

- ° - ° - ° -

### **31 - COMMUNICATIONS DU MAIRE**

#### **DECISIONS PRISES SUIVANT DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014**

##### Tarifs

Dans le cadre de la manifestation nationale « Rendez-vous aux jardins » des 30 et 31 mai : décision d'appliquer la gratuité pour tous les moins de 18 ans qui se présenteront à l'entrée du château-musée ces deux journées.

##### Gérance snack-bar piscine

Exploitation du snack-bar de la piscine confiée à M. Frédéric DELARCHE, gérant de la société FD CONCEPT, du 29 mai au 31 août 2014, moyennant une redevance de 4 000 €.

##### Mises à disposition

- Mises à disposition de parcelles de terrains à usage de jardins familiaux, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable à terme chaque année, au profit de :

- M. Abdelhakim GUERROUCHE      partie des parcelles AO 312 et 314
- M. Haffid et Mme Saadia GUERROUCHE      «

- ° - ° - ° -

## ETAT-CIVIL

M. le Maire adresse ses félicitations à Gwendoline DESBROSSES, employée municipale, pour son mariage avec Norbert GAMON.

Mme BANCEL félicite M. le Maire pour le mariage de son fils Antoine avec Marie JAEN.

M. le Maire présente ses condoléances à Jordy ROYANNEZ, employé municipal, pour le décès de son père, et à Sandra HILDE, employée municipale, pour le décès de son beau-père.

- ° - ° - ° -

## DATES REUNIONS

M. le Maire communique les dates de réunions suivantes :

- |  |                  |
|--|------------------|
| - Commission travaux, urbanisme          | 12 juin à 19 h   |
| - Commission affaires scolaires          | 24 juin à 19 h   |
| - Prochain Conseil Municipal             | 3 juillet à 19 h |
| - Inauguration exposition Image' N Magie | 16 juin à 18 h   |

### - Elections sénatoriales 2014 - Délégués suppléants

Le Conseil Municipal sera convoqué le vendredi 20 juin, à 18 heures, afin de désigner ses délégués suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs prévue le dimanche 28 septembre 2014, étant précisé que tous les membres du Conseil Municipal sont délégués de droit.

La Commune doit désigner NEUF suppléants.

Ils sont élus par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués suppléants. Aucune personne extérieure au Conseil Municipal ne peut présenter de candidats.

**Chaque liste de candidats doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre et doit contenir les mentions suivantes : le titre de la liste présentée, les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du Maire, jusqu'à l'ouverture du scrutin. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou messagerie électronique n'est admis.

Cependant, afin de pouvoir préparer les bulletins de vote, il serait souhaitable que les listes soient déposées au plus tard le 19 juin.

- ° - ° - ° -

M. le Maire adresse ses félicitations à l'Orchestre d'Harmonie Tain Tournon qui a réussi à conserver sa première place en division d'honneur pour le concours d'harmonie, à Greta RICHIOD pour son titre de championne Rhône-Alpes en cyclisme junior, à Juliette MAZILIER pour son titre de championne de France junior en escrime et au club de Taekwondo pour ses deux titres de champion de France.

- ° - ° - ° -

## **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

### Avenue Foch

En réponse à Mme BURGUNDER, M. le Maire indique que Mme GAY n'a pas pu venir lors de son dernier rendez-vous. Une nouvelle rencontre est prévue d'ici la fin du mois. Par ailleurs, il a rencontré la personne qui s'occupe du dossier de dépollution.

Il tiendra informé le Conseil Municipal de l'avancée de ce dossier.

### Commémorations

Mme SCHWANDER demande dans quelle mesure les familles pourraient accompagner M. le Maire au moment des dépôts de gerbes lors des différentes commémorations.

M. le Maire répond que cela se pratique lors de la commémoration pour les fusillés. Pour les autres cérémonies, l'organisation est assurée par le Comité d'Entente des Anciens Combattants. Il lui paraît difficile que toutes les familles soient présentes. Cette proposition sera faite à M. LANDI, organisateur des cérémonies commémoratives en sa qualité de Président de ce Comité d'Entente.

### Courriers adressés par un administré aux conseillers municipaux

Mme SCHWANDER interroge M. le Maire au sujet des courriers reçus par les conseillers concernant notamment une gifle qui aurait été donnée par M. BENOIT à un administré.

M. le Maire relate les faits au Conseil Municipal.

- ° - ° - ° -

## **RYTHMES SCOLAIRES**

Mme LAURENT indique que la ville a communiqué le 11 février à l'inspection Académique les horaires des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : 15h45 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi.

En ce qui concerne les fiches candidatures adressées aux associations, la ville n'a reçu que 13 réponses, dont 3 ou 4 exploitables qui ne concerneraient qu'une centaine d'enfants.

A ce jour, la Mairie est dans l'impossibilité de mettre en place des TAP dignes de ce nom. Des garderies seront donc mises en place pour un coût de 150 000 €.

M. le Maire remarque que la Ville va dépenser une somme importante pour de la garderie. Actuellement le monde associatif ne permet pas de couvrir les quatre groupes scolaires. Tant que l'équilibre n'est pas trouvé, la ville ne peut pas prendre le risque de mettre en place des activités dans une école au détriment des autres groupes scolaires.

Il faut continuer à travailler sur ce sujet, notamment au sein de la commission scolaire, en espérant que le gouvernement amendera cette réforme, qui « n'est pas une réforme en faveur de l'enfant ; mais en élysée de la république responsables, nous appliquerons la loi. »

Mme SCHWANDER trouve regrettable qu'uniquement une garderie soit mise en place. Elle indique qu'elle ne sait pas comment ce dossier a été abordé lors du précédent mandat, mais il y a beaucoup de municipalités qui ont fait le choix de s'y prendre longtemps à l'avance.

M. le Maire répond que la Mairie travaille sur ce dossier depuis que le décret est paru. Il rappelle toutes les réunions qui ont eu lieu (parents, enseignants, associations, agents communaux...), les courriers adressés aux associations avec seulement trois réponses exploitables qui ne permettent pas de couvrir les besoins d'animation.

Pour encadrer les garderies, il faut 28 personnes supplémentaires.

Mme SCHWANDER indique que la réforme des rythmes scolaires est une chance pour les enfants qui auraient ainsi de nouvelles activités. Elle répète qu'il y a des communes qui s'y sont pris longtemps à

l'avance... Il est surprenant d'apprendre qu'il n'y aura que de la garderie et poursuit : « vous avez peut-être fait le choix d'attendre que cette réforme soit annulée... ».

M. le Maire regrette qu'en raison de son absence, Mme SCHWANDER n'ait pu exposer son point de vue lors la commission scolaire.

Mme SCHWANDER indique qu'il y a des communes où cela fonctionne très bien, comme à LA VOULTE.

M. le Maire lui répond de prendre des renseignements auprès de la ville de VIVIERS... mais précise qu'il y a effectivement des communes où la mise en place de la réforme fonctionne, lorsque le centre de loisirs se situe dans l'enceinte de l'école notamment.

Mme SCHWANDER demande quel sera le tarif facturé aux familles.

M. le Maire répond que selon l'engagement pris, aucune participation pour cette garderie ne sera demandée aux familles. Il précise que si demain la commune met en place des TAP, les animations s'élèveront à 300 000 €.

M. le Maire indique que ce genre de discussions doit avoir lieu en commission et demande au groupe d'opposition d'y participer.

Il précise que le travail fait par les élus et les services a été correctement fait.

Mme ANDRE rappelle la réunion à GUILHERAND-GRANGES où l'Inspectrice d'Académie a relevé le travail important fait par TOURNON (nombreuses réunions notamment).

M. le Maire espère que l'aide exceptionnelle accordée aux communes à hauteur de 50 €/enfant sera pérennisée.

Il indique que l'opposition « veut faire de cette réforme un combat politique. Cette réforme a été « pondue » par des énarques sous un gouvernement de droite qui n'a pas eu le courage de la mettre en place. Ces mêmes énarques sont restés quand la gauche est arrivée au pouvoir. »

- ° \_ ° \_ ° \_

M. le Maire lève la séance à 21 h 40.

\*\*\*\*\*

TOURNON-SUR-RHONE, le 16 juin 2014

Le Maire,

  
Frédéric SAUSSET

